



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 14 avril 2016
Convocation des conseillers :
le 14 avril 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 avril 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Paul Weidig, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Taina Bofferding, Zénon Bernard, Luc Majerus, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 10.2. Acte de cession administratif; décision

Vu l'acte de cession administratif par lequel la Ville cède à Monsieur Jacques Meyer et Madame Esterina Rosa Del Piero une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C Esch/Sud, au lieu-dit «rue Renaudin», n° 621/5086, d'une contenance de 1 a 49 ca;

Vu que la parcelle cédée a été utilisée comme jardin de la maison 2, rue Renaudin dont les conjoints MEYER-DEL PIERO sont propriétaires depuis 1973 et habitants depuis 1964, et que ARBED Luxembourg S.A. a cédée cette parcelle à titre gratuit à la Ville le 24 juillet 1991, le présent acte de cession se fait pour 1 EUR symbolique;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

l'acte de cession administratif entre la Ville et les conjoints MEYER-DEL PIERO portant sur une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C Esch/Sud, au lieu-dit «rue Renaudin», n° 621/5086, d'une contenance de 1 a 49 ca.

en séance

date qu'en tête